

connaître combien on se félicitait là-bas de la béatification de Jeanne ! Tous ces faits, et beaucoup d'autres encore, qu'il serait trop long de vous citer ici, montrent combien la prochaine béatification de Jeanne d'Arc réjouira non seulement la France, mais encore le monde entier !

Mgr Touchet refait alors au représentant du *Gaulois* l'histoire de la cause de béatification. De 1841 à 1849, Jules Quicherat avait publié des volumes de documents sur Jeanne d'Arc. Mgr Dupanloup, alors évêque d'Orléans, y trouva une Jeanne digne de toutes ses pensées et de toutes ses admirations. Le 8 mai 1869, il signait avec douze prélats une supplique au Pape Pie IX, en vue d'obtenir l'introduction de la cause. Mais le Concile et la guerre survinrent, et ce fut seulement le 2 novembre 1874 que le procès s'ouvrit. A la mort de Mgr Dupanloup (1878) la cause tomba entre les mains de son successeur Mgr Coullié, aujourd'hui cardinal-archevêque de Lyon. Deux procès eurent lieu sous son épiscopat, l'un en 1885, l'autre en 1887. En 1894, c'est à Mgr Touchet, qui venait de succéder à Mgr Coullié nommé à Lyon, que fut confié le procès en *non-culte*. En 1897, il fut chargé également du procès apostolique sur chacune des *vertus* de la Vénérable. La séance de clôture en eut lieu le 22 novembre.

—Nous nous étions donné rendez-vous à neuf heures du soir, raconte le prélat, dans la petite chapelle de l'évêché. Avec la lampe du Saint-Sacrement, quelques bougies seulement nous éclairaient. Tous nous savions que se terminait une oeuvre dont les conséquences seraient grandes pour l'Eglise et pour le pays. Lorsque les dernières formalités furent terminées, nous nous agenouillâmes, et d'une même voix et d'un même coeur, nous récitâmes le *Te Deum*. Au moment où, silencieux, occupés de nos pensées, nous sortions, un de nous dit, et je n'ai jamais oublié cette réflexion : "C'est fini, et je le regrette presque. Il faisait bon approcher longuement de Jeanne d'Arc. Se peut-il que Dieu ait créé une âme aussi belle que celle-là ?"

Ce fut ensuite le procès de 1902, sur les *miracles*, qui se terminait le 24 janvier dernier par l'approbation du Pape à ce qu'on procédât à la béatification.

Léon XIII et Pie X avaient à coeur tous les deux cette cause de l'héroïne française. Un jour que Mgr Coullié demandait à Léon XIII quelles nouvelles il devait rapporter en France au